

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 24 Août 2023

Présents : MM. Alain BERTHELOT, Benjamin STORCK, Etienne RIPERT

Excusés : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ,

Mairie à CDTIS

MIRABEL AUX BARONNIES : annule la demande de FAFA


CHATEAUNEUF DE GADAGNE : changement du nom du complexe sportif : Galère → Pierre MOLLAND

CRTIS à CDTIS

Classement du stade André ESTIENNE de CADENET

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr